

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p> <p>DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT</p> <p>CENTRE-VAL DE LOIRE</p>	<p align="center">Consultation publique : synthèse des observations</p> <p align="center"><i>Arrêté modifiant l'annexe 3 de l'arrêté du 28 mai 2014 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la Région Centre-Val de Loire</i></p>	<p align="right">Orléans, le 5 juillet 2018</p>
--	--	---

1 – Modalités de la consultation publique

La consultation du public sur le projet d'arrêté modifiant l'annexe 3 de l'arrêté du 28 mai 2014 susmentionné a eu lieu du 29 mai 2018 au 29 juin 2018 inclus.

2 – Synthèse des observations

Quatre contributions ont été déposées par voie électronique. Elles émanent de trois chambres d'agriculture de la région, ainsi que de la chambre régionale d'agriculture qui relaye les contributions de deux chambres d'agriculture.

Une contribution d'une chambre d'agriculture reçue par voie électronique a également été reçue par voie postale.

2.1 – Contribution de la Chambre d'agriculture du Cher (18)

Réception : mail reçu le 18 juin 2018, courrier retransmis par mail de la chambre régionale d'agriculture du Centre-Val de Loire (CRACVL) le 29 juin 2018.

La chambre d'agriculture apporte des observations pour chacune des 6 Zones d'Actions Renforcées (ZAR) du département du Cher. Ces dernières sont retranscrites dans le tableau ci-dessous.

ZAR	Observation	Prise en compte par l'administration
AAC* des captages du Porche - Bourges	Signalement de l'existence d'un forage F4	Non-prise en compte
Argent-sur-Sauldre (captage Villecoq et captage Les Racoeurs)	Demande de déclassement de ces captages car projet d'abandon	Non-prise en compte
Massay (captage Le Luard n°1)	Demande d'incitation du gestionnaire du captage pour réaliser l'étude de délimitation de l'AAC	Non-prise en compte
Lury-sur-Arnon (captage Musay)	Demande de déclassement de ce captage car projet d'abandon	Non-prise en compte
Ennordres (captage Chemin des Bertauds)	Demande de prise en compte des données de la base de données ADES montrant une baisse de la concentration en nitrates sous le seuil réglementaire et motivant le déclassement de la commune	Prise en compte

Preuilley (captage Le Bourg)	Demande d'incitation du gestionnaire du captage pour réaliser l'étude de délimitation de l'AAC	Non-prise en compte
------------------------------	--	---------------------

* AAC = Aire d'Alimentation de Captage

2.2 – Contribution de la Chambre d'agriculture de l'Indre (36)

Réception : mail reçu le 27 juin 2018, courrier reçu le 28 juin 2018.

Les observations de la chambre d'agriculture sont reprises dans le tableau ci-dessous :

ZAR	Observation	Prise en compte par l'administration
Captages « Le quatre » à Ardentes, « Chezeau P1 », « Chezeau P2 », « Saint Aubin exhaure » et « Saint Aubin source » à Issoudin et « F3 Villegour 2 », « F7 Villegour 3 » et « F5 Villegour 1 » à Levroux	Demande de prise en compte des AAC délimitées mais non validées pour ces captages, plutôt que la commune	Non-prise en compte

2.3 – Contribution de la Chambre d'agriculture du Loir-et-Cher (41)

Réception : mail reçu le 29 juin 2018, courrier retransmis par mail de la CRACVL le 29 juin 2018.

Les observations de la chambre d'agriculture sont reprises dans le tableau ci-dessous :

ZAR	Observation	Prise en compte par l'administration
Captage de Sainte-Gemmes	demande de maintien du périmètre de la ZAR au périmètre historique de la commune de Sainte Gemmes	Non prise en compte